

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS Exercice 2022



Août 2023

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le



ID : 027-200066405-20230925-CC_ST_134_2023-DE

1	PRÉAMBULE	
2	LES OPÉRATIONS DE PRÉ COLLECTE	5
3	LA COLLECTE DES DÉCHETS	6
3.1	Le territoire desservi	6
3.2	La collecte des déchets prise en charge par le service	7
4	INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS À LA COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE	8
4.1	Temps de collecte.....	8
4.2	Matériel mis à disposition	8
4.3	Kilométrages parcourus et consommation moyenne	9
4.4	Moyens humains	9
4.5	Suivi des accidents de travail (A.T.) :	9
4.6	Suivi des surcharges :	9
5	LES ÉCHANGES EXERCÉS AVEC LE PRESTATAIRE POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC.....	10
5.1	Les remontées d'informations quotidiennes	10
5.2	Le suivi des refus de collecte et demandes d'élagage.....	10
5.3	Le suivi des réclamations	10
5.4	Les réunions mensuelles	11
6	DONNÉES RELATIVES AUX TONNAGES DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE	11
6.1	Collecte des OMA (Ordures Ménagères et Assimilés : déchets des particuliers et des professionnels)....	11
6.1.1	Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles.....	11
6.1.2	Collecte des Emballages Ménagers Recyclables	12
7	LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	16
7.1	Les P.A.V. (Point d'Apport Volontaire) pour le verre, les fibreux et les gros cartons	16
7.2	La collecte en apport volontaire en déchetterie	18
7.2.1	Accès aux particuliers.....	20
7.2.2	Accès aux professionnels.....	20
8	INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DÉCHETS.....	20
9	ORGANISATION DU SERVICE DECHETS.....	22
10	QUELQUES INDICATEURS D'ACTIVITÉS	22
10.1	Les échanges téléphoniques et électroniques.....	22
10.2	Les avis techniques sur les demandes d'urbanisme.....	22
10.3	Le temps des agents techniques (service voirie) consacré à la pré collecte	23
10.1	Le temps des agents du service (service communication) consacré à l'information.....	23
11	LES MISSIONS DE L'AMBASSADRICE DU TRI	24
11.1	Animations & sensibilisations.....	24
11.2	Porte à porte	27
11.3	Contrôle de collecte/ qualité	27
12	LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	28
12.1	Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.....	29
12.2	Le Compostage	29
13	LES FINANCES.....	30
13.1	Le Budget du service	30
13.2	La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : T.E.O.M.	31

1 PRÉAMBULE

Le présent rapport est établi pour l'exercice 2022 conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

Ce document donne une vision complète des actions conduites au sein du service *déchets* de la Communauté de Communes Roumois Seine.

Le Service *déchets* a pour mission principale d'assurer les compétences « pré collecte » et « collecte » des déchets ménagers et assimilés pour le compte des communes membres de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal).

2 LES OPÉRATIONS DE PRÉ COLLECTE

La pré collecte réunit toutes les opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'à leur prise en charge par le service d'enlèvement (aussi appelé « le ramassage » ou « la collecte »).

La Communauté de Communes dote les usagers en bacs dédiés à la collecte des ordures ménagères et des déchets valorisables sur les quarante communes du territoire.

La capacité des bacs est définie en fonction du nombre de personnes au foyer.

Les bacs sont remis aux usagers, soit par les services municipaux lorsque l'adresse n'a jamais été dotée, soit par nos agents du service « voirie » s'il s'agit d'un échange. En 2022, les agents du service voirie sont intervenus au domicile de 1246 usagers.

Lorsque la demande émane d'un professionnel, la dotation est traitée par nos services. Cette démarche nous permet d'interroger le demandeur sur la nature des déchets produits, d'adapter la capacité des contenants aux besoins spécifiques et éventuellement de l'orienter vers une filière spécifique.

L'année 2022 a été marquée par de nombreuses casses de bacs lors de la collecte, principalement en raison d'un mauvais réglage du système de préhension des bennes à ordures ménagères ; la Société COVED-PAPREC va prendre en charge le remplacement des contenants endommagés.

3 LA COLLECTE DES DÉCHETS

3.1 Le territoire desservi

La Communauté de Communes Roumois Seine assure le service public d'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés en porte à porte pour les 40 communes qui la composent. Un groupement de collecte a été constitué avec la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR).

Au 1^{er} janvier 2022, un nouveau contrat est entré en vigueur accordant la collecte des Ordures Ménagères en porte à porte à la société COVED-PAPREC ; le marché est signé pour une durée de 6 années, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Cette prestation s'exécute dans le cadre d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes de Pont-Audemer-Val de Risle. La Communauté de communes Roumois Seine est coordonnatrice du groupement de commande.

Voici la liste des communes pour lesquelles la collecte en porte à porte des ordures ménagères s'exerce par la société Coved-Paprec dans le cadre du groupement de commande :

Apperville-Annebault, Authou, Bonneville-Aptot, Bouquelon, Brestot, Condé-sur-Risle, Ecaquelon, Freneuse-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Illeville-sur-Montfort, Marais Vernier, Monfort-sur-Risle, Pont-Authou, Quillebeuf-sur-Seine, Rougemontiers, Routot, Saint Ouen des Champs Saint-Philbert-sur-Risle, Saint Samson de la Roque, Saint-Thurien, Thierville.

De plus, la Communauté de communes Roumois Seine a signé une convention avec trois intercommunalités dans le cadre d'une mutualisation de service afin d'optimiser les circuits de collecte en porte des habitations limitrophes à notre territoire. Il s'agit des collectivités suivantes :

- La Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle pour la commune de Fourmetot ; la contractualisation concerne le Hameau « La Bérenquerie », soit 6 habitations pour lesquelles la collecte est assurée par Roumois Seine contre remboursement de la TEOM.
- La Métropole Rouen Normandie pour les communes suivantes : La Londe et Elbeuf / Saint Ouen du Tilleul et Bosroumois ; 36 adresses sont desservies soit par Roumois Service soit par La Métropole. Ce partenariat ne génère aucune contrepartie financière.
- Caux Seine Agglo pour les communes suivantes : Vatteville la Rue / Bourneville-Sainte-Croix, Etreville, La Haye Aubrée et Le Landin ; 5 adresses sont desservies soit par Roumois Service soit par Caux Seine Agglo. Ce partenariat ne génère aucune contrepartie financière.

Le territoire correspondant au marché se compose de 61 communes réparties de la façon suivante :

- Roumois Seine : 40 communes pour une population totale de 41 782 habitants (source Insee 2021)
- Pont-Audemer Val de Risle : 21 communes pour une population totale de 14 302 habitants (source Insee 2021)

Soit 56 084 habitants.

3.2 La collecte des déchets prise en charge par le service

Dans le cadre du nouveau marché entré en vigueur au 1er janvier 2022, la société COVED a pris ses missions selon un cahier des charges comportant de nombreuses évolutions, notamment l'organisation des journées de collecte en 2 x 8.

La compétence collecte des déchets ménagers concerne toute la collecte et se décline sous plusieurs formes :

- En porte à porte
 - Les OMA pour les particuliers (Ordures Ménagères Résiduelles et Emballages Ménagers Recyclables) et pour les professionnels,

La collecte en porte à porte des Ordures Ménagères et Assimilées est confiée à un prestataire privé dans le cadre d'un groupement de commande à la société COVED-PAPREC.

- En apport volontaire
 - En points équipés de colonnes aériennes : verre, fibreux (papiers, cartonnets, revues, catalogues) et gros cartons,
 - En déchetterie : pour divers flux ordinaires et spécifiques

Les déchets déposés dans colonnes des Points d'Apport Volontaire et dans les bennes des déchetteries sont collectés par le Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE).

Cette collectivité, créée en décembre 1992, assure depuis le au 1^{er} janvier 2017 la gestion complète des déchetteries. Pour mémoire, à cette date le SDOMODE a repris la gestion des hauts de quai.

Au 1^{er} avril 2021, le SDOMODE a repris l'entière gestion des Points d'Apport Volontaire et le parc de colonnes.

4 INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE

Les informations détaillées ci-dessous sont issues du rapport d'activités fourni par le prestataire : la Société COVED-PAPREC. Les données sont celles de l'ensemble des collectivités partenaires énumérées au paragraphe 3.1 ci-dessus.

4.1 Temps de collecte

La collecte journalière est organisée en deux factions :

- 4h à 12h
- 13h30 à 23h30

4.2 Matériel mis à disposition

Pour réaliser la prestation, la société COVED-PAPREC utilise une Benne à Ordures Ménagères (BOM) mono-compartmentée ainsi que sept BOM bi-compartmentées, dont une en « relai ».



Une benne bi-compartmentée permet la collecte simultanément des ordures ménagères résiduelles et les déchets valorisables.

Les véhicules sont tous équipés d'un système de géolocalisation. L'ensemble des données est accessible en temps réel via une interface « Geored ».

4.3 Kilométrages parcourus et consommation moyenne

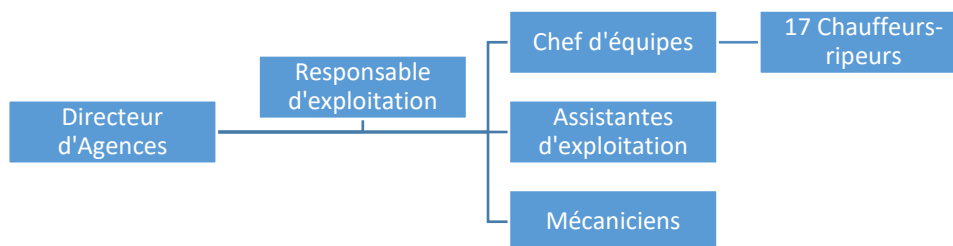
Pour réaliser les collectes de 2022 sur les 61 communes, les véhicules du prestataire ont parcouru 349 581 kilomètres ; la consommation de carburant est de 181 877 litres, cela constitue une consommation moyenne de 52 litres/100km.

(Chiffres 2021 : 290 614 kilomètres et 212 141 litres soit 73 litres/100km)

4.4 Moyens humains

Sur l'année 2022, le prestataire de collecte a consacré 18.262 ETP (dont 18.262 ETP Titulaire et 5.521 ETP Intérim).

Ci-dessous, l'effectif affecté à la prestation :



4.5 Suivi des accidents de travail (A.T.) :

Pour l'année 2022, un accident de travail a été enregistré ; le nombre de jours d'arrêt a été de 94.

4.6 Suivi des surcharges :

Données non fournies par le prestataire.

5 LES ÉCHANGES EXERCÉS AVEC LE PRESTATAIRE POUR AMÉLIORER LE SERVICE PUBLIC

Le service *déchet* travaille en étroite collaboration avec la société COVED-PAPREC pour répondre aux attentes des usagers mais également afin d'améliorer la qualité des collectes dans le respect des consignes du tri.

5.1 Les remontées d'informations quotidiennes

Pour une parfaite connaissance des problèmes rencontrés sur le terrain, le prestataire transmet chaque jour à la collectivité un fichier de « remontées d'informations » qui reprend l'ensemble des anomalies détectées en collecte par les équipages ; ces informations sont retransmises aux communes.

Pour améliorer la qualité des collectes, nous demandons régulièrement au prestataire d'attirer la vigilance des ripeurs sur les contrôles qu'ils doivent exercer dans le cadre du respect des consignes du tri par les usagers. Si des erreurs flagrantes sont constatées, ils doivent émettre un refus de collecte.

De notre côté, nous rappelons les bonnes pratiques aux usagers dès lors qu'il y a un échange téléphonique et un envoi de mail donne l'occasion d'une transmission de la bannière du SDOMODE.

5.2 Le suivi des refus de collecte et demandes d'élagage

Les erreurs de tri sur les déchets valorisables sont très nombreuses ; souvent, elles s'expliquent par la présence de papiers, cartonnettes ou cartons « épais ».

En effet, depuis décembre 2017, le SDOMODE demande que les fibreux soient déposer dans les colonnes appropriées en point d'apport volontaire ou en déchetterie et non plus présentés à la collecte en porte à porte.

Le nombre de refus de collecte émis par les équipages pour non-respect des consignes n'ont pas été recensé par le prestataire.

Sur le territoire de collecte, le passage des camions de collecte est impacté par de nombreux problèmes d'élagage. Il s'agit principalement de haies qui sont insuffisamment taillées (en hauteur) ou pas taillées pour permettre le passage des véhicules de collecte.

Sur le territoire Roumois Seine, le prestataire a formulé 50 demandes d'élagage ; un même site a pu faire l'objet de renouvellement de demande (le nombre ci-dessus comprend les relances).

5.3 Le suivi des réclamations

Les réclamations des usagers sont envoyées au prestataire par la plateforme d'échanges afin qu'une réponse soit apportées dans les meilleurs délais.

L'outil d'échanges informatiques entre notre collectivité et le prestataire ~~il n'ayant pas été opérationnel dès le~~ début d'année, il est impossible de communiquer des informations fiables en sachant que sur les premiers mois de 2022, de très nombreuses réclamations d'usagers avaient été formulées.

5.4 Les réunions mensuelles

Le service *déchet* organise dans ses locaux une réunion mensuelle en présence des responsables de la société COVED-PAPREC afin de faire un bilan des opérations de collecte en porte à porte. Les techniciens des Communautés de Communes de Pont-Audemer Val de Risle sont conviés à cette réunion.

6 DONNÉES RELATIVES AUX TONNAGES DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

Les informations détaillées ci-dessous sont issues du rapport d'activités fourni par le prestataire : la Société COVED-PAPREC.

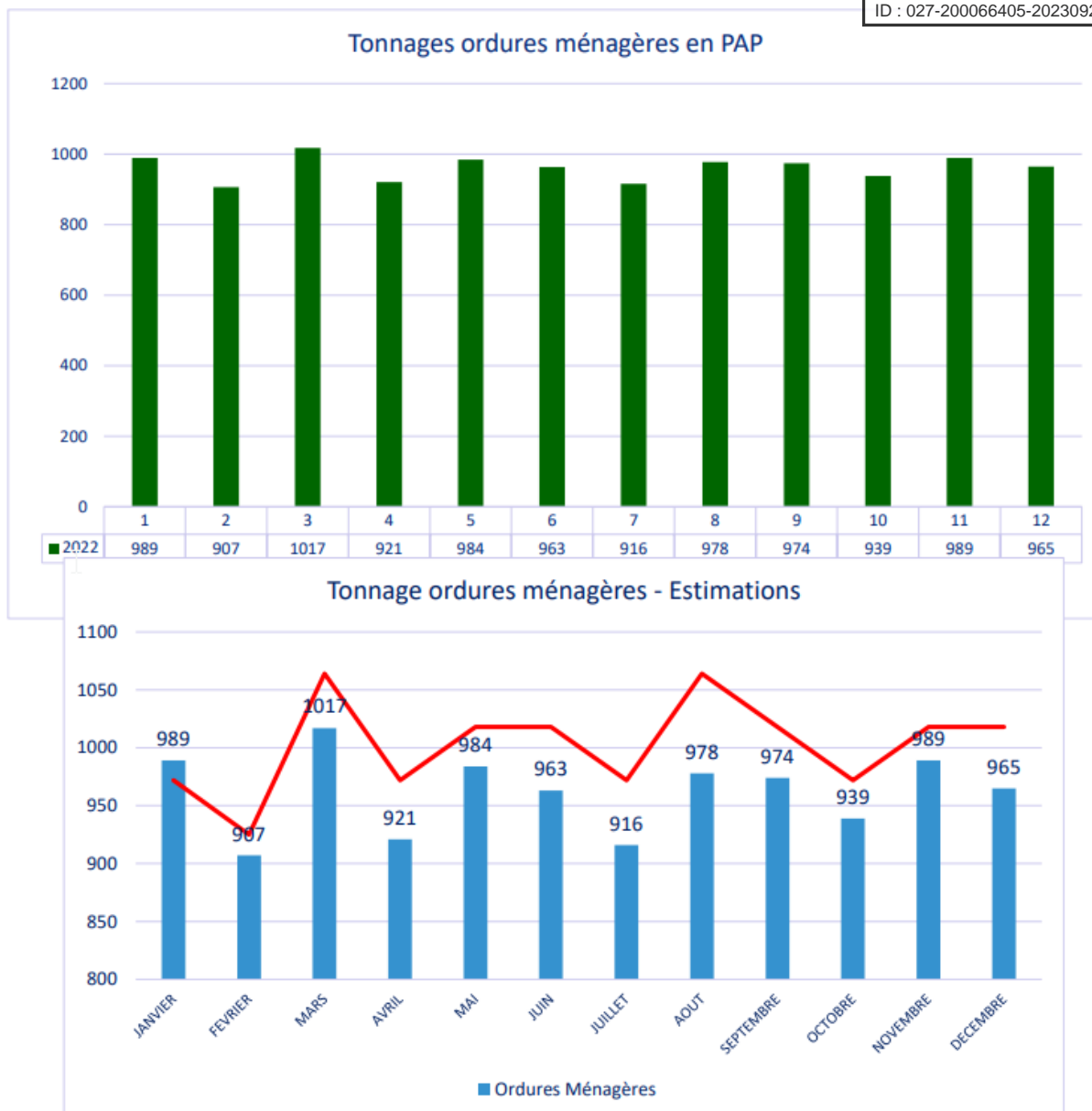
6.1 Collecte des OMA (Ordures Ménagères et Assimilés : déchets des particuliers et des professionnels)

Il est important de signaler que les tonnages présentés dans les paragraphes ci-dessous correspondent à ceux produits par les usagers des 61 communes collectées par COVED-PAPREC ; en effet, le prestataire n'a pas la possibilité de distinguer précisément les collectivités du fait des circuits de collecte mutualisés.

6.1.1 Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

Toutes les communes du territoire sont collectées en C1 (une fois par semaine), à l'exception de 116 adresses de Bourg-Achard qui bénéficient de deux collectes hebdomadaires.

La société COVED-PAPREC a collecté au total 11 542 tonnes d'OMR en 2022.



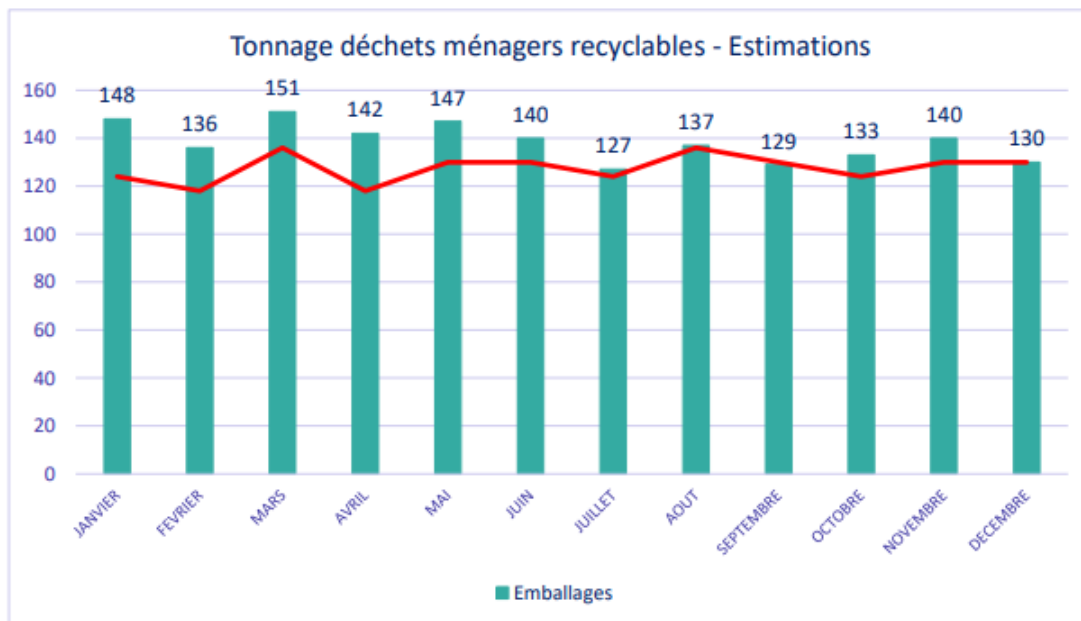
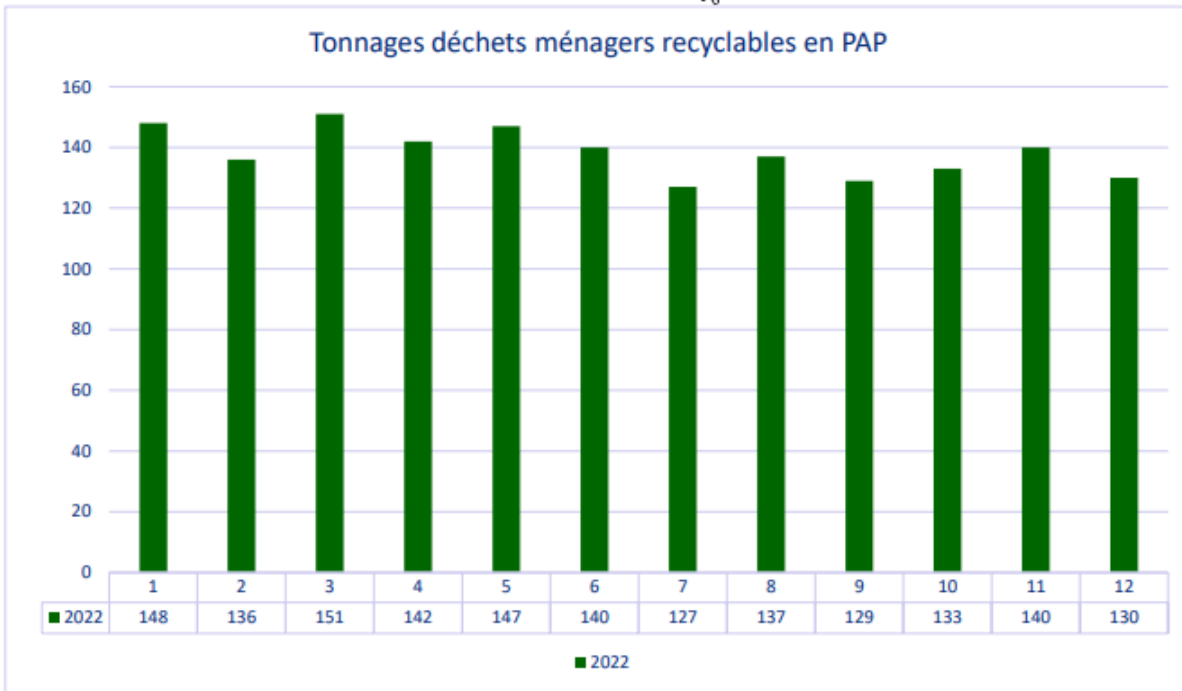
Suivi mensuel des OMR collectés sur 61 communes

Les ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte sont enfouies ou incinérées :

- 89 % des bennes à ordures ménagères ont été dirigées vers le Centre de traitement et de valorisation énergétique (CETRAVAL) de Malleville sur le Bec. Ce site est géré par le SDOMODE. Le biogaz issu de la dégradation des déchets fermentescibles est valorisé par cogénération et produit de l'électricité.
- 11 % des bennes à ordures ménagères ont été transportées en unité d'incinération, Ecostu'Air à Saint-Jean de Folleville (Seine-Maritime). Cet organisme valorise la vapeur créée en électricité.

6.1.2 Collecte des Emballages Ménagers Recyclables

La Collecte Sélective (C.S.) est assurée en C0,5 pour toutes les communes (soit une collecte tous les 15 jours). La société COVEC-PAPREC a collecté au total 1 660 tonnes d'Emballages Ménagers Recyclables en 2022.



Suivi mensuel des tonnages des déchets valorisables collectés sur 61 communes

Le prestataire a procédé à un total de 2 028 vidages pour les déchets valorisables.

Ces déchets sont déposés par la société COVED-PAPREC au Centre de tri de Pont-Audemer ou au Cétraval (Malleville sur Le Bec) pour être acheminés au Centre de tri du Havre.



Les performances du tri sont assez médiocres sur le territoire Roumois Seine, en effet, le SDOMODE réalise régulièrement des échantillonnages sur les déchets valorisables collectés en porte à porte. Beaucoup d'erreurs de tri sont constatées.

Voici les résultats communiqués :

Récapitulatif des échantillonnages des collectes sélectives

Date	Tournée	Poids en kgs	Refus de tri en kgs verre compris	Refus de tri en % verre compris
21/01/2022	St Ouen de Thouberville	67,04	23,54	35,11%
17/02/2022		55,68	19,18	34,45%
14/04/2022		35,55	13,00	36,57%
21/07/2022		45,70	16,59	36,30%
13/10/2022		44,14	8,42	19,08%
Total		248.11	80.73	32.53%
08/02/2022	Bourg Achard	45,66	21,12	46,25%
03/05/2022		49,80	8,94	17,95%
28/06/2022		59,92	12,08	20,16%
15/11/2022		41,28	11,64	28,20%
Total		196.66	53.78	27.34%
15/02/2022	Bosroumois	39,66	8,94	22,54%
11/10/2022		37,59	11,79	31,36%
20/12/2022		40,21	8,74	21,74%
Total		117.46	29.47	25.08%
16/03/2022	Bouquetot / Hauville	38,48	9,34	24,27%
06/07/2022		45,34	11,32	24,97%
09/11/2022		58,12	15,68	26,98%
Total		141.94	36.34	25.60%
18/03/2022	Thuit de l'Oison / St Ouen de Pontcheuil	40,63	12,25	30,15%
05/08/2022		44,32	7,66	17,28%
29/04/2022		43,12	6,18	14,33%
Total		128.07	26.09	20.37%
23/03/2022	Grand Bourgtheroulde	30,66	4,40	14,35%
27/07/2022		52,73	16,16	30,65%
14/12/2022		38,73	5,23	13,50%
Total		122.12	25.79	21.11%
05/04/2022	Thénouville	39,88	9,76	24,47%
13/06/2022		47,80	6,60	13,81%
26/09/2022		56,89	25,87	45,47%
Total		144.57	42.23	29.21%
14/04/2022	Aizier, Vieux Port, Tocqueville	40,26	8,88	22,06%

29/09/2022		43,50	15,55	35,29%
12/05/2022		45,81	16,61	36,26%
Total		129.57	40.84	31.51%
21/04/2022	La Trinité de Thouberville	43,16	12,06	27,94%
19/05/2022		51,86	18,46	35,58%
15/07/2022		35,42	7,92	22,36%
19/10/2022		43,16	7,44	17,24%
Total		173.60	45.88	26.42%
28/02/2022	Les Monts du Roumois	47.24	13.78	29.17%
25/04/2022		45,38	15,16	33,41%
04/07/2022		36.25	10.73	29.60%
21/11/2022		44,01	8,20	18,63%
Total		172.88	47.87	27.68%
17/06/2022	Cauverville, Etreville, Valletot	42,78	9,97	23,31%
29/07/2022		37,48	15,10	40,29%
16/12/2022		42,69	8,40	19,68%
Total		122.95	33.47	27.22%
18/08/2022	Ste Opportune la Mare	39,68	13,09	32,99%
28/09/2022		54,08	19,20	35,50%
Total		93.76	32.29	34.43%
05/10/2022	Trouville la Haule	41,51	8,52	20,53%
16/11/2022		40,68	12,68	31,17%
Total		82.19	21.20	25.79%

7 LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

7.1 Les P.A.V. (Point d'Apport Volontaire) pour le verre, les fibreux et les gros cartons

Sur le territoire de la Communauté de communes Roumois Seine au 31 décembre 2022 il y a 341 colonnes ; elles sont réparties de la façon suivante :

- 135 colonnes sont dédiées à la collecte du verre (soit 1 colonne pour 307 habitants)
- 166 colonnes sont dédiées à la collecte des fibreux (Revue-Journaux-Magazines, papiers et cartonnettes) (soit 1 colonne pour 250 habitants)
- 40 conteneurs sont dédiés à la collecte des gros cartons (soit 1 conteneur pour 1037 habitants)

La collecte des colonnes des Points d'Apport Volontaires est assurée par le SDOMODE (Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure).

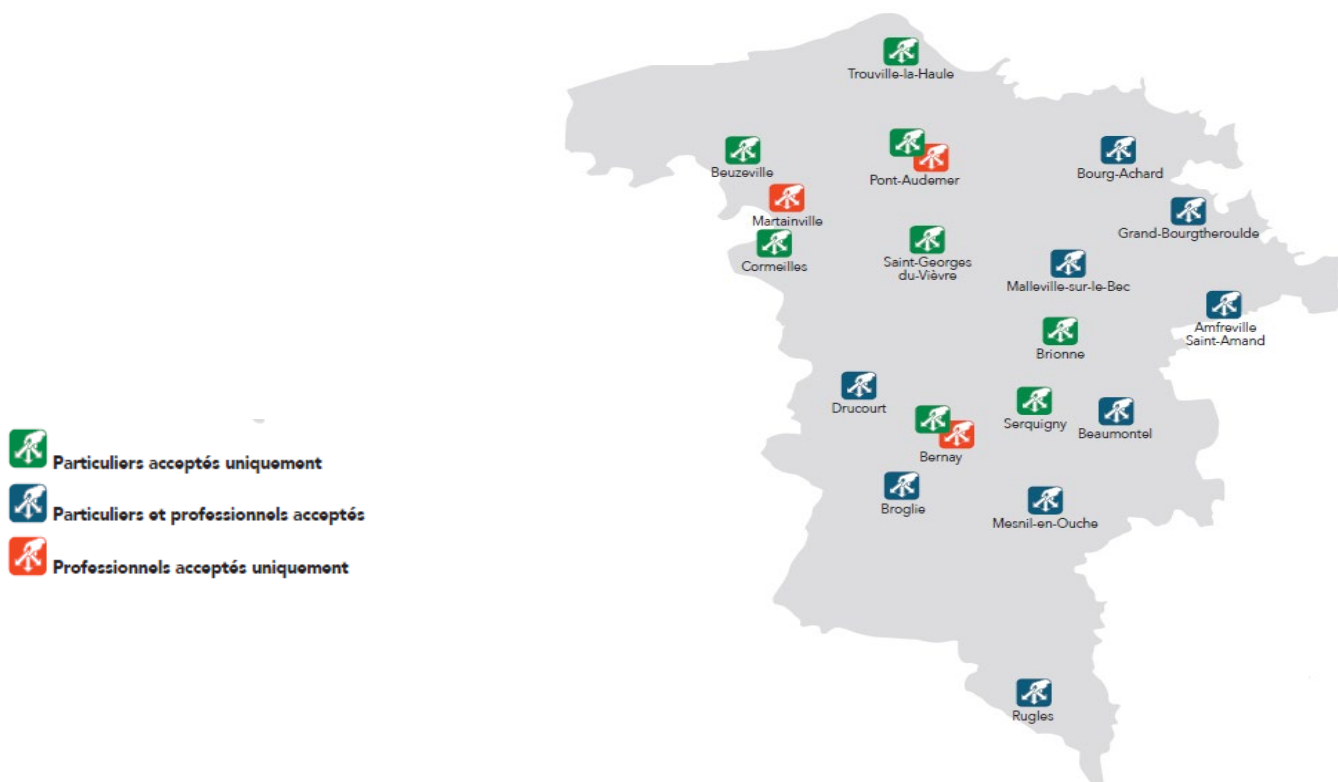
En 2022, le SDOMODE a collecté les tonnages suivants :

Bilan des performances des déchets collectés en Point d'Apport Volontaire						
flux	2022		2021		2020	
	tonnage	ratio (kg/hab/an)	tonnage	ratio (kg/hab/an)	tonnage	ratio (kg/hab/an)
fibreux	647	15.49	769	18.54	783	19.00
verre	1544	36.95	1180	28.44	1664	40.38
gros cartons	880	21.06	865	20.85	724	17.57
<i>population</i>	<i>41782</i>		<i>41 484</i>		<i>41 204</i>	

7.2 La collecte en apport volontaire en déchetterie

La Communauté de communes adhère au SDOMODE et lui confie la gestion totale des déchetteries : l'accueil des usagers, le transport et le traitement des déchets.

Sur le territoire de la Communauté de communes Roumois Seine, quatre déchetteries sont présentes : Amfreville-Saint-Amand, Grand-Bourgtheroulde, Bourg-Achard et Trouville-la-Haule. Cependant, tout usager peut se rendre dans l'une des 17 déchetteries gérées par le SDOMODE.



Le tarif de facturation pour le traitement des déchets aux professionnels est le suivant :

Intitulé	Traitement par tonne	Transport et traitement par tonne
Déchets industriels banals (encombrants)	101 €	135 €
Plâtre	189 €	189 €
Bois (palettes, aggloméré, ...) de 0 à 10 tonnes par an	40,20 €	80,30 €
Bois (palettes, aggloméré, ...) de 11 à 150 tonnes par an	46,40 €	
Bois (palettes, aggloméré, ...) à partir de 151 tonnes par an	51,50 €	
Déchets verts	28,80 €	55,60 €
Gazon	22,70€	22,70 €
Branches (et bûches)	12,40 €	25,80 €
Gravats	15,50 €	25,80 €
Amiante		288,40 €
Déchets diffus spécifiques		721 €

Les tonnages reçus en déchetterie sont les suivants :

2022		
Filière	Tonnage total	Ratio à l'habitant (en kg)
Déchets végétaux (compost)	6444	154
Pelouse (méthanisation)	182	4
Branches (biomasse)	1232	29
Tuyas	36	1
Gravats	3096	74
Encombrants	1598	38
Bois	1195	29
Mobilier	1409	34
Ferrailles / métaux	641	15
Plâtre	545	13
DEEE	448	11
Piles accumulateurs	4	0
Lampes néons	1	0
Déchets Diffus Spécifiques (peinture)	122	3
Amiante		
Ressourcerie	52	1
Batteries	12	0.3
Pneumatiques	46	1
Huiles vidange	25	0.6
Textiles	55	1

Les informations détaillées ci-dessus ont été fournies par le SDOMODE.

7.2.1 Accès aux particuliers

L'accès aux déchetteries est gratuit pour les particuliers ; il s'effectue au moyen d'une carte référencée au matricule du véhicule.

7.2.2 Accès aux professionnels

Le SDOMODE permet à tous les professionnels de déposer leurs déchets dans les déchetteries ; sur les 23 filières admises, 9 sont facturées aux professionnels : amiante, bois, branchages, DDS (Déchets Diffus Spécifiques), déchets verts, déchets industriels, pelouse, gravats, plâtre.

Cet accès aux déchetteries est ouvert à toute entreprise dont le siège social est situé sur le territoire, mais aussi à toute entreprise extérieure réalisant des travaux sur notre secteur. L'obtention d'un badge est la seule obligation.

La facturation des déchets se fait au coût réel (qui permet de couvrir les frais de transport et de traitement), sans aucune marge pour le Syndicat.

Au total, un réseau de 12 points de dépôt est dédié aux professionnels, dont trois sur le territoire de la Communauté de Communes Roumois Seine : Amfreville-Saint-Amand, Bourg-Achard et Grand-Bourgtheroulde.

8 INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DÉCHETS

La compétence traitement concerne toutes les opérations telles que le recyclage, le compostage, la valorisation ou l'enfouissement. La Communauté de Communes Roumois Seine a transféré le transport et le traitement des déchets au SDOMODE.

Le tableau ci-dessous récapitule les tonnages des déchets traités par le SDOMODE.

Filières	Tonnages 2022			
	Administrés et collectivités	usagers professionnels	Total	Évolution 2021/2022
Ordures ménagères	38 692		38 692	-5,01%
Tri sélectif (total recyclé, hors refus)	7 831		7 831	-3,26%
<i>Papiers</i>	2 756		2 756	-2,37%
<i>Cartons</i>	3 619		3 619	0,95%
<i>Plastiques (bouteilles)</i>	1 058		1 058	-12,34%
<i>Acier</i>	268		268	-15,99%
<i>Aluminium</i>	34		34	36,00%
<i>Tétras tri alimentaire</i>	96		96	-29,41%
Refus de tri	1 497		1 497	-20,09%
Verre	6 327		6 327	-4,12%
Déchets verts (total)	32 462	2 511	34 973	-10,58%
<i>Déchets végétaux (compost)</i>	26 498	2 010	28 508	-10,91%
<i>Pelouse (méthanisation)</i>	747	191,2	938	-51,39%
<i>Branches (biomasse)</i>	5 067	309,7	5 377	6,55%
<i>Tuyas</i>	150		150	9,82%
Gravats	12 731	1 303	14 034	6,97%
Encombrants	6 571	600,4	7 171	-5,31%
Bois	4 913	3 191	8 104	-9,50%
Mobilier	5 794		5 794	-2,98%
Ferrailles / métaux	2 636		2 636	-14,11%
Plâtre	2 242	138,5	2 381	-17,01%
DEEE	1 844		1 844	-12,12%
piles accumulateurs	16		16	0,00%
Lampes néons	6		6	0,00%
Déchets Diffus Spécifiques	502	14,8	517	10,32%
Amiante	155	25,3	180	-5,48%
Ressourcerie	212		212	0,00%
Batteries	49		49	3,38%
Pneumatiques	188		188	-3,36%
Huiles vidange	101		101	1,45%
Textiles	227		227	0,00%
Autres filières			0	
Total	124 996	7 783	132 779	-6,18%

Les informations détaillées ci-dessus ont été fournies par le SDOMODE.

9 ORGANISATION DU SERVICE *DÉCHETS*

Les agents du service :

- Nelly DELARUE est responsable du service (1 ETP)
- Carole SAUVAGE est gestionnaire, Ambassadrice du Tri et guide composteur (1 ETP)
- Coralie LINANT est assistante administrative (1 ETP)

10 QUELQUES INDICATEURS D'ACTIVITÉS

10.1 Les Échanges Téléphoniques et Électroniques :

En 2022, les agents du service *déchets* ont répondu à 3 950 appels téléphoniques et envoyés 7 568 courriels.

La nature de ces échanges concerne principalement des demandes de dotation en bacs, des problèmes et des refus de collecte, des réservations de composteurs, des demandes diverses liées aux bacs (étiquettes, demandes d'échange, déclaration de vol, réparation, etc...)

10.2 Les Avis Techniques Sur Les Demandes D'Urbanisme :

Pour toutes les demandes d'opérations foncières et de constructions, le service déchets émet un avis technique afin de vérifier que les projets sont compatibles avec les circuits de collecte et que les conditions de collecte sont satisfaisantes.

En 2022, le service a émis 406 avis, selon le détail suivant :

Avis sur des :

- Certificats d'urbanisme : 218
- Permis d'aménager : 16
- Déclaration préalable : 30
- Permis de construire : 185

10.3 Le Temps Des Agents Techniques (Service Voirie) Consacré à La Tte Collecte :

Tous les échanges ou réparation de bacs, les dotations de composteurs ou l'intervention sur les colonnes d'apport volontaire sont assurés par les agents techniques communautaires du service voirie.

Voici le détail des heures relevées pour 2022 :

- Pôle technique de Bourgtheroulde : 230 heures
- Pôle technique de Bourg-Achard : 125 heures
- Pôle technique de Saint-Aubin sur Quillebeuf : 51 heures

10.4 Le Temps Des Agents Du Service « Communication » Consacré à L'Information :

Le service déchets travaille en étroite collaboration avec les Chargés de communication. Ces derniers sont très souvent sollicités pour les missions suivantes :

- Mise à jour du site internet et réseaux sociaux
- Adaptation des formulaires et mise en ligne
- Diffusion d'informations ponctuelles portant sur la collecte des déchets
- Mise en page et duplication de supports de communication, graphisme et conception

Pour 2022, leur accompagnement représente 53 heures de travail.

11 LES MISSIONS DE L'AMBASSADRICE DU TRI

11.1 Animations & Sensibilisations

Après des écoles :

- 91 classes soit 2244 enfants ont été sensibilisés au tri et à la réduction des déchets ainsi qu'au compostage pour un volume horaire de 217.50 heures.

-

Les élèves des écoles des communes suivantes ont été sensibilisés :

- Bourg Achard
- Caumont
- Etreville
- Flancourt-Crescy en Roumois
- Grand Bourgtheroulde
- Hauville
- Le Thuit de l'Oison
- Les Monts du Roumois
- Saint Ouen de Thouberville
- Saint Ouen du Tilleul
- Saint Pierre des Fleurs



Auprès des ALSH (accueils de loisirs)

Au Printemps 2022, les enfants des accueils de loisirs du Thuit de l'Oison, des Monts du Roumois et de Grand Bourgtheroulde ont participé au Projet Vidéos « Gestes écocitoyens ».

Il s'agissait de montrer et d'expliquer en vidéo, par l'intervention d'un vidéaste professionnel, leurs initiatives en matière de gestes écocitoyens. Du tri anti-gaspi à la gestion d'un potager en carré, le recyclage, l'aquaponie et l'upcycling ; des techniques parfois méconnues mais astucieuses ! Accompagnés de l'équipe d'animation de la Communauté de Communes Roumois Seine, les jeunes comédiens ont été à la hauteur de la mission

Un jury a délibéré à la rentrée dernière. Il était composé de Frédéric Heyberger, Conseiller d'Éducation Populaire et de Jeunesse, Marion Pesneaud, Responsable communication et ressource au SDOMODE, Alain Margot, Président de Roumois Terres Vivantes en Normandie, Christine Van Duffel, Vice-présidente du SDOMODE en charge de la communication.

Voici les prix qui ont été décernés à l'issue de la diffusion et des échanges autour des vidéos présentées :

Accueil de loisirs du Thuit de l'Oison : Vidéo la plus « INNOVANTE »

Découvrez la vidéo en cliquant sur le lien <https://www.youtube.com/watch?v=0xKwNwViY6Q>

Accueil de loisirs des Monts du Roumois : Vidéo la plus « NATURE »

Découvrez la vidéo en cliquant sur le lien <https://www.youtube.com/watch?v=H6IGvaepk6U>

Accueil de loisirs de Grand Bourgtheroulde : Vidéo la plus « ANTI-GASPI »

Découvrez la vidéo en cliquant sur le lien <https://www.youtube.com/watch?v=wWjLsdz8XHI>

Pour cette opération, la Communauté de communes a bénéficié d'un soutien financier du SDOMODE d'une valeur de 500 euros.

Auprès du grand public :

27 actions ont été menées soit 214 personnes sensibilisées pour un volume horaire de 52.50 heures.

Ces actions prennent des formes diverses :

Sensibilisation des professionnels sur les bonnes pratiques du tri.

Sensibilisation auprès des Ripeurs.

Animations auprès des locataires des résidences autonomes sur les consignes du tri et le compostage.

Opérations « nettoignons la nature / éco rando ».

Samedi 17 Septembre
Le Collectif Citoyen de Flancourt Crescy en Roumois
En partenariat avec la mairie de Flancourt Crescy en Roumois
Vous propose
Une eco-rando

POUR nettoyer la commune et améliorer notre cadre de vie

14H00: accueil avec un café et départ des parcours de 5 et 8 km
14H30: départ du parcours de 2km

Un café d'accueil avec une présentation par Carole Sauvage, animatrice tri sélectif des déchets sera servi au départ
Un pot de l'amitié offert par la mairie sera également proposé à la fin de la récolte



RDV à l'école Pierre Mendès France
Les gants et sacs poubelles seront à disposition



Auprès des agents de la collectivité :

SERD (semaine européenne à la réduction des déchets), 27 agents administratifs ont été sensibilisés aux consignes du tri et à la réduction des déchets lors d'un défi 0 déchet.

Résultat du défi & sensibilisation au tri



Les équipes des **Communs** remportent d'une courte tête ce **premier défi 0 déchet!** Ils totalisent **0,30kg de déchets par personne** sur la semaine de défi contre 0,32kg pour le Logis et 1,07kg pour le pôle de Bourg-Achard. Un parapluie à l'effigie de Roumois Seine leur a été donné en récompense. Bravo à l'ensemble des participants !

11.2 Porte à porte

5 opérations de porte à porte auprès des usagers et des professionnels ont été menées, 205 personnes ont été vues pour un « volume horaire » de 12 heures.

Un boitage des consignes du tri a été effectué pour les usagers absents ainsi qu'un avis de passage afin qu'ils puissent nous contacter s'ils souhaitent un complément d'information.

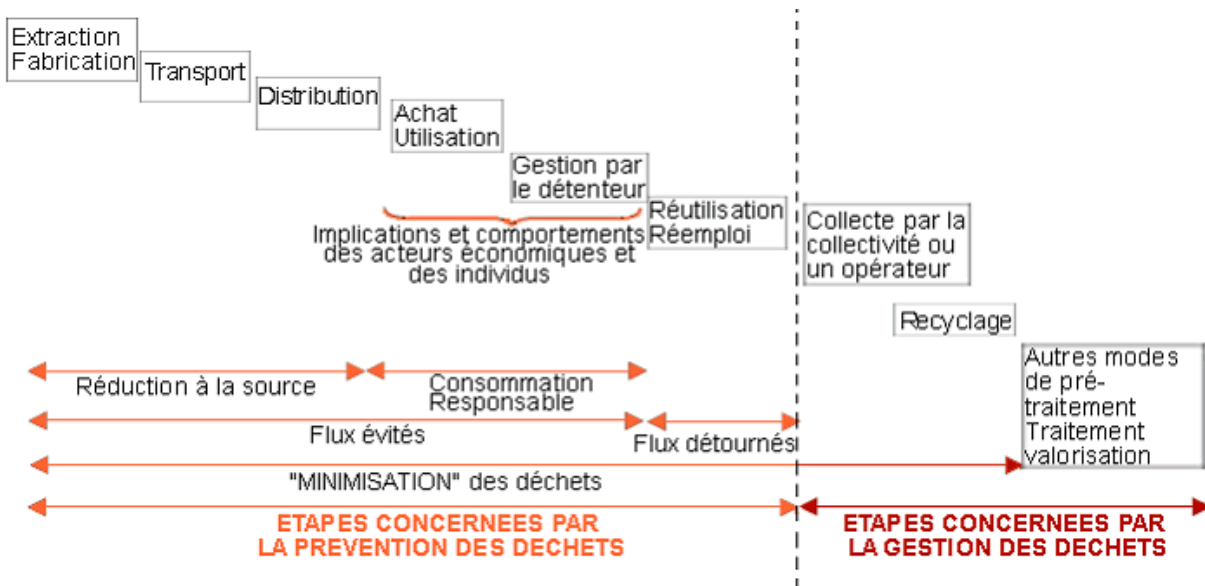
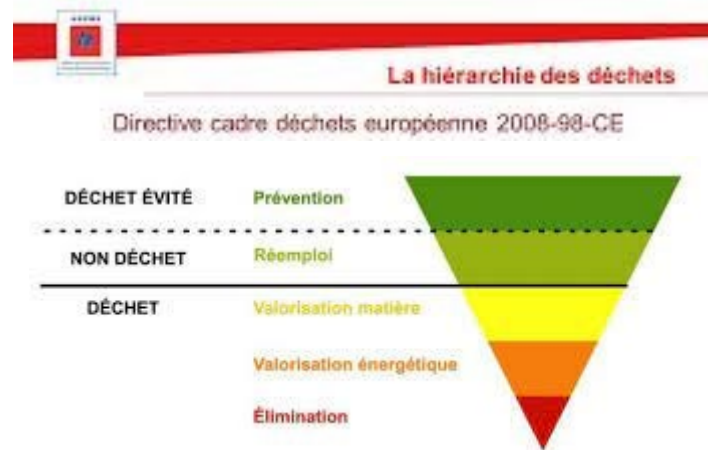
11.3 Contrôle de collecte / qualité

15 contrôles ont été effectués pour un volume horaire de 23 heures.

12 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention des déchets est l'ensemble des mesures et des actions prises en amont visant à réduire l'ensemble des impacts environnementaux et à faciliter la gestion ultérieure des déchets.

Cette notion de prévention a été introduite par la Directive Européenne de 2008 ; il s'agit « de l'évitement » des déchets.



12.1 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

La rédaction de ce rapport de planification est obligatoire depuis 2012 pour toutes les collectivités compétentes en matière de gestion des déchets ménagers.

Il s'agit de dresser un état des lieux recensant la population, l'habitat, les acteurs potentiels et les tonnages de déchets par filière.

Ensuite, il faut déterminer les axes d'interventions prioritaires, fixer des objectifs et mettre en place des actions ; cette étape nécessite des consultations publiques. Le plan d'action est mis en place pour 6 ans avec des bilans d'étapes annuels.

Afin de répondre aux obligations réglementaires et doter la Communauté de Communes Roumois Seine de son PLPDMA, les élus ont délibéré en date du 27 septembre 2021 pour le démarrage des travaux d'élaboration de ce rapport ; cette mission est confiée à un bureau d'étude.

La démarche nécessite la constitution d'une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (C.C.E.S.). Cette instance a été formée lors de l'assemblée communautaire du 8 novembre 2021 ; elle est composée d'élus, de partenaires institutionnels et d'acteurs de la prévention et de la gestion des déchets. Le rôle de la CCES est de coordonner les parties prenantes, d'intégrer le point de vue des différents acteurs concernés et de remettre des avis et propositions. En 2022, la CCES s'est réunie 3 fois en vue d'établir le plan d'actions.

12.2 Le Compostage

La technique du compostage permet de réduire de l'ordre de 30 % la quantité des ordures ménagères résiduelles (bacs au couvercle vert).

La Communauté de Communes Roumois Seine mène une campagne de promotion pour l'utilisation des composteurs.

En 2022, 56 usagers ont acquis des composteurs.

Les conseils d'utilisation sont portés sur le site de la collectivité.

13 LES FINANCES

13.1 Le Budget du service

Le tableau ci-dessous présente les dépenses et recettes de fonctionnement des sections de fonctionnement et d'investissement.

		2019	2020	2021	2022
 FONCTIONNEMENT 					
Dépenses		4 528 763.65	4 499 394.52	4 644 522.61	4 188 594.65
Chapitre 11	charges à caractère général <i>prestation de collecte en porte-à-porte & charges diverses</i>	2 576 141.67	2 501 945.80	2 456 792.44	1 933 818.73
Chapitre 12	charges de personnel et frais assimilés	127 282.92	95 189.42	113 022.81	120 163.53
Chapitre 65	autres charges de gestion courante : <i>gestion des PAV, des déchetteries et traitement de tous les déchets (SDOMODE)</i>	1 810 000.00	1 901 000.00	2 074 707.36	2 134 612.39
Chapitre 67	charges exceptionnelles	15 339.06	1 259.30	0.00	0.00
Recettes		4 664 945.86	4 708 890.39	4 753 304.66	4 589 750.62
Chapitre 70	vente de produits (composteurs, Rbt amiante)	7 677.96	5 011.48	16 356.58	7 728.16
Chapitre 73	taxe d'enlèvement des ordures ménagères	3 687 679.00	3 780 400.00	3 841 791.00	4 063 783.00
Chapitre 74	subvention d'exploitation <i>remboursement sur prestation de collecte</i>	921 981.52	921 254.29	874 000.00	507 685.09
Chapitre 75	autres produits de gestion courante <i>soutien des éco organismes</i>	47 607.38	2 224.62	9 330.00	10 354.37
Chapitre 77	produits exceptionnels	0.00	0.00	11 827.08	0.00
C/6459	remboursement sur charges salariales	0.00	0.00	0.00	200.00

 INVESTISSEMENT 					
Dépenses		69 953.54	72 223.70	418 664.23	0.00
Chapitre 21	immobilisations corporelles <i>achat de bacs</i>	69 953.54	72 223.70	418 664.23	0.00

13.2 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : T.E.O.M.

Le financement du service public d'élimination des déchets ménagers est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) ; il s'agit d'une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La collectivité en fixe chaque année les taux.

Lors de la délibération du 27 septembre 2021, les élus ont instauré un zonage de perception de la TEOM en fonction du niveau de service rendu associé à un mécanisme de variation progressive pour instituer un taux unique avec un lissage sur 2 années : 2022 et 2023.

Voici l'extrait de la délibération du Conseil Communautaire en date du 28/03/2022 portant fixation des taux sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

Zone	Périmètre	Taux 2021	Taux 2022	
1	A	Aizier, Bourneville Sainte Croix, Saint Aubin sur Quillebeuf, Sainte Opportune la Mare, Tocqueville, Trouville la Haule, Vieux port	12.00%	13.06%
	B	Barneville sur Seine, Bosgouët, Bouquetot, Bourg-Achard (partiellement), Caumont, Cauverville en Roumois, Etreville, Eturqueray, Hauville, La Haye Aubrée, La Haye de Routot, Honguemare Guenouville, Le Landin, Mauny, Saint Ouen de Thouberville, La Trinité de Thouberville, Valletot	12.70%	13.41%
	C	Boissey le Châtel, Flancourt Crescy en Roumois, Grand Bourgtheroulde, Les Monts du Roumois, Saint Denis des Monts, Saint Léger du Gennetey, Saint Philbert sur Boissey, Thénouville, Voiscreville	13.55%	13.83%
	D	Saint-Ouen du Tilleul	15.40%	13.83%
	E	Bosroumois	15.50%	13.83%
	F	Amfreville Saint Amand, Saint Ouen de Pontcheuil, Saint Pierre des Fleurs, Saint Pierre du Bosguérard, Le Thuit de l'Oison	16.54%	15.33%
2	117 points de collecte sur Bourg Achard – C02		+3.29 points de TEOM soit 16.70 %	